

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	59
PRESENTS	36
VOTANTS	37

DATE DE LA CONVOCATION

19 janvier 2022

OBJET

Délibération N°2022-12

ANNULE
ET
REPLACE
2022-07

DEMANDE DE

SUBVENTION

DETR

2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères
de la Région de L'AIGLE**

Séance du 26 janvier 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt six janvier à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à Normandel sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mmes et Mrs FLEURIEL, RODRIGUEZ, NETZER, ROTH LE GENTIL, BEAUCHAMP, LELIEVRE, BOUILLAULT, JUSZEZAK, PREVOST, GOUEDARD, GALOT, PAUTHONNIER, ROBIN, GEGU, HEBERT, LANGEVIN, BRIANCEAU, GONDOUIN, GOUSSIN, VERHALLE, BOURCET, POUSSET, PETIT, POISSON, GANDAIS, DELARUE (pouvoir de M. PAULHIAC), BRUNET, PINART, CHAUVIN, GOALES, RAMMELAERE, COLLET, HARDUIN.

Suppléants : Mmes et Mrs FLAIRE, TAVERNIER, BIGNON, POUSSIN (sans droit de vote).

Membres consultatifs : Mmes BRARD, DJENNADI-MENEGHINI et Mr STORTI.

Etaient absents excusés : Mrs BOURGES, BITTARD, LELIEVRE, SAUNOIS, BERNARD, PAULHIAC, LE GLAUNEC.

Également présents : M. ROUSSEAU (Directeur), M. DUTERTRE (Ambassadeur du tri), Mmes DELASALLE (Ambassadrice du tri), et MERCIER (Secrétaire).

Monsieur PREVOST Jean Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Netzer rappelle que le comité syndical, lors de sa séance du 13 janvier 2021, a acté, entre autre, la construction d'un bâtiment à usage de recyclerie et la sollicitation de plusieurs subventions, dont une au titre de la DETR 2021.

Cette demande a été rejetée, et monsieur Netzer souhaite solliciter une subvention au titre de la DETR 2022.

Monsieur Netzer ajoute que le projet est inscrit dans le CRTE de la communauté de communes des Pays de L'Aigle, et qu'à ce titre, il fait partie des projets prioritaires sur le territoire.

Les subvention auprès de l'ADEME et de la Région Normandie ont été accordées.

Il propose donc le plan de financement suivant :

Coût total estimatif HT : 2 996 441,00 €

Financiers	Montant	Taux
ETAT DETR	600 000 €	20,02%
Région DEEDD	150 000 €	5,01%
ADEME	738 000 €	24,63%
SMIRTOM (autofinancement)	610 000 €	50,34%
SMIRTOM (emprunt)	898 441 €	

Monsieur Netzer demande donc aux membres du comité syndical de l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la DETR 2022, pour un montant de 600 000 €.

Après délibération, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :
-autorisent le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR 2022, pour un montant de 600 000 €, pour la construction d'un bâtiment à usage de recyclerie ;
-disent que ce les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2022.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2022-07.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.



Le Président,

Dominique NETZER.